Envoyé en préfecture le 27/06/2026
Reçu en préfecture le 27/06/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260624-DC_2026_06_17-DE

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

-

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 24 JUIN 2026

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	24

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 juin 2026 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme RENIER, Maire ;
M. GRESSET - Mme BUREAU – M. DUVAL – Mme SANCHEZ – M. CARLIER – M. RAFFESTIN – Mme GUIMARD Adjoints au Maire ;
M. CHESNÉ - Mme GELOTTE - Mme RIBALLET – Mme GUERIN PELLETIER – M. GAUTROT - Mme DENGLOS - M. BOUILLO – M. JACQUINOT – Mme BELLACHES - Mme LAGRANGE – M. BOURGEOIS – M. HAUTEMONT – M. FROMION – M. CHAUSSERON – Mme THOR – M. BLONDEAU, Conseillers municipaux

Représentés	**Mme LEDIEU**	**(procuration à Eric CARLIER)**
	M. ADAM	**(procuration à Olivier JACQUINOT)**
	Mme GROUSSEAU	**(procuration à Elvire SANCHEZ)**
	Mme POTEAU	**(procuration à Laurence RENIER)**
Excusés	**Mme FIGUEIREDO**	

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, **Mme RIBALLET** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2026/06/17 – Intégration à l'inventaire communal de parcelles omises de l'actif

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que plusieurs parcelles communales cédées n'ont jamais été intégrées à l'inventaire comptable de la commune,

Considérant qu'il convient de régulariser cette situation afin de refléter fidèlement le patrimoine communal,

Considérant que les parcelles concernées appartiennent au domaine privé communal,

Considérant la nécessité de permettre les opérations comptables correspondantes à la cession de ces parcelles,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 9ème commission en date du 17 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : D'INTEGRER à l'actif de la commune les parcelles suivantes :

- BD0138 d'une surface de 6640 m²
- BD0139 d'une surface de 1700 m²
- BD0140 d'une surface de 1610 m²
- BD0141 d'une surface de 6450 m²
- BD0732 d'une surface de 1230 m²

Valeur retenue : 0.60 €/m² soit un total de 10 578 €
Imputation comptable : compte 2111 – terrains nus

ARTICLE 2 : PRECISE que la valeur retenue correspond à l'avis des Domaines ;

Envoyé en préfecture le 27/06/2026
Reçu en préfecture le 27/06/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260624-DC_2026_06_17-DE

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à cette régularisation.

Diffusion sur le site internet de la Commune le :

Transmis au contrôle de légalité le : 27.06.2026

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme :

Le Maire,
Laurence RENIER

La Secrétaire de séance
Véronique RIBALLET

MAIRIE D'AUBIGNY-SUR-NERE (CHER)